

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**INFORMATION MENSUELLE RELATIVE AU NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE ET D'ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL**

Conformément aux articles L.233-8 II du Code de commerce et 223-16 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

Paris, France, le 11 janvier 2023

Place de cotation : Euronext Paris / Nasdaq

Euronext Compartiment : B

Code ISIN : FR0011341205

Nasdaq : NBTX

Bloomberg : NANO:FP

Reuters : NANO.PA

Site web : www.nanobiotix.com

Date	Nombre total d'actions composant le capital social	Nombre total de droits de vote	
		Total théorique ¹	Total exerçable ²
31 décembre 2022	34 875 872	36 287 449	36 265 331

Il est rappelé que Nanobiotix a mis fin avec la société Gilbert Dupont au contrat de liquidité signé le 23 octobre 2012. Cette résiliation a pris effet le 20 décembre 2022 après fermeture des marchés.

En application de l'article L.233-8 II du code de commerce, Nanobiotix effectuera une nouvelle publication mensuelle du nombre total de droits de vote et d'actions composant son capital lorsqu'ils varieront par rapport à ceux publiés antérieurement.

À propos de NANOBIOTIX

Nanobiotix est une société de biotechnologie clinique en phase avancée, qui développe des approches thérapeutiques novatrices basées sur la physique afin de révolutionner les résultats des traitements pour des millions de patients ; elle est soutenue par des personnes qui s'engagent à faire une différence pour l'humanité. La philosophie de l'entreprise est ancrée dans le concept de repousser les limites de ce qui est connu pour élargir les possibilités de la vie humaine. La Société tire parti de sa plateforme exclusive de nanoparticules, en particulier son principal produit candidat NBTXR3 activé par radiothérapie, afin de développer un pipeline d'options thérapeutiques visant à améliorer le contrôle local et systémique des tumeurs solides en commençant par les cancers de la tête et du cou.

Pour plus d'informations sur Nanobiotix, consultez le site www.nanobiotix.com ou suivez-nous sur [LinkedIn](#) et [Twitter](#).

¹ Le nombre de droits de vote théoriques (ou droits de vote «bruts»), sert de base de calcul pour les franchissements de seuils. Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés les droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

² Le nombre de droits de vote exerçables en Assemblée Générale (ou droits de vote «nets») est calculé en ne tenant pas compte des actions privées de droit de vote telles que les actions auto-détenues par la Société. Il est communiqué pour la bonne information du public, conformément à la recommandation de l'AMF du 17 juillet 2007.

Contacts*Nanobiotix***Communications Department***Brandon Owens**VP, Communications*

+1 (617) 852-4835

contact@nanobiotix.com**Investor Relations****Department***Kate McNeil**SVP, Investor Relations*

+1 (609) 678-7388

investors@nanobiotix.com*Media Relations***FR – Ulysse Communication***Pierre-Louis Germain*

+ 33 (0) 6 64 79 97 51

plgermain@ulyse-communication.com**US - LifeSci Advisors***Ligia Vela-Reid*

+44 (0) 7413825310

lvela-reid@lifesciadvisors.com**NBTX**
Nasdaq Listed**NANO**
LISTED
EURONEXT